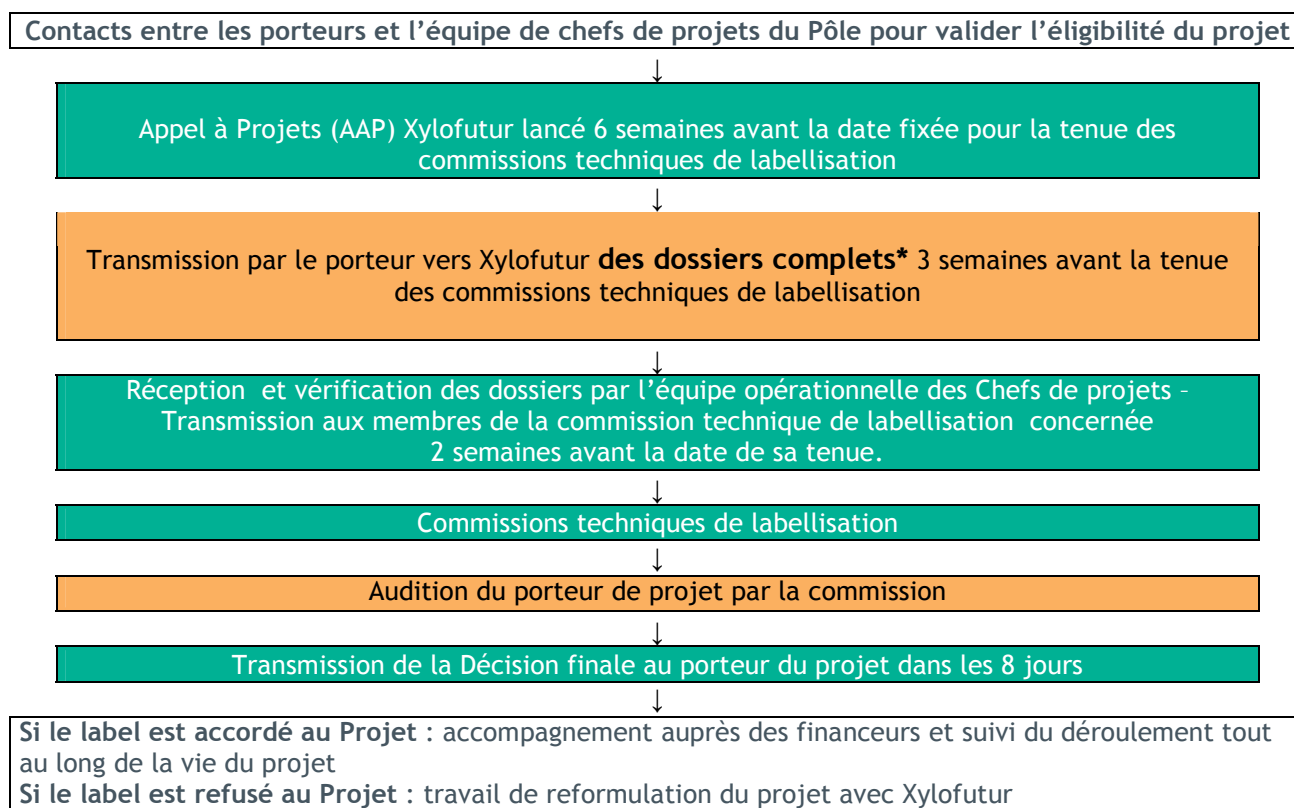


ANNEXE 1

PROCEDURE D'ÉVALUATION ET DE LABELLISATION DES PROJETS

Adoptée par le bureau du Pôle Xylofutur du 16 Septembre 2014



LEGENDE

	Porteurs et Xylofutur
	Porteur de projet
	Pôle de Compétitivité Xylofutur

* IMPORTANT :

Un dossier est considéré comme complet uniquement si :

- le porteur transmet la Fiche projet dûment complétée,
- le contrat de labellisation est signé par le porteur,
- l'ensemble des partenaires se sont acquittés de leurs cotisations.